

Recrute

un « Agent d'accueil et d'accompagnement dans une Maison de Service Au Public »

pour un contrat à durée déterminée de 6 mois

Dans le cadre d'un remplacement « maladie »

31 heures par semaine

Poste à pourvoir à partir du 2 mai 2018

EMPLOYEUR :

Communauté de Communes du PAYS DES VANS EN CEVENNES

LIEU DE TRAVAIL :

- Locaux MSAP situés au centre médico-social à Les Vans
- Lieux de permanence pouvant être décentralisés sur les 15 communes de l'intercommunalité

DATE LIMITE DE CANDIDATURE :

MISSIONS PRINCIPALES :

Le candidat recruté aura pour mission principale l'accueil et l'accompagnement dans une Maison de Services Au Public (MSAP).

La MSAP a principalement pour objet :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique)
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative)
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires
- L'identification des situations individuelles nécessitant une action des opérateurs partenaires

ACTIVITES SPECIFIQUES

PARTICIPER A L'ANIMATION DU RESEAU DES ANIMATEURS DE MSAP

- Collecter des informations auprès des différents opérateurs
- Assister aux formations effectuées par les partenaires
- Les échanger avec le réseau d'animatrices de la MSAP
- Les transmettre aux usagers

COMPETENCES REQUISES :

- Connaissances générales, administratives et sociales
- Capacité d'accueil et d'écoute
- Bonne maîtrise de l'informatique et plus spécialement d'internet et des logiciels de bureautiques

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE :

31 heures/semaine

CADRE D'EMPLOI :

Recrutement dans le cadre d'un Contrat à Durée Déterminée de 2 mai 2018

REMUNERATION :

Selon grille indiciaire de la catégorie C du grade d'adjoint administratif

TRAVAILLEUR HANDICAPÉ :

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. A titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi.

Candidature (lettre manuscrite + CV par courrier ou par mail) à adresser avant le 27 avril 2018

A Monsieur le Président, Jean-Paul MANIFACIER
Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes
5 Rue du Temple
07140 LES VANS

e.allegre@cdc-vansencevennes.fr

Pour tout renseignement complémentaire :
Contacter Elisabeth Allègre, Directrice au 04 75 37 41 22